

Le point sur...

# La Scientologie en Belgique

## Lobbying

En achetant en 2003 le bâtiment situé au 91 rue de la Loi à Bruxelles, la Scientologie a voulu se donner le visage d'une organisation « caritative », et c'est sur trois étages qu'elle a installé son « Bureau Européen des Relations Publiques et des Droits de l'Homme », transférant ainsi son centre de Copenhague à Bruxelles. Seulement trois ans après, elle vient d'acheter d'autres bâtiments au 100, 101, 102 et 103 boulevard de Waterloo ! 7.000 m2 situés entre le Service public fédéral de Justice et le Palais de Justice. L'inauguration « en grande pompe » devrait se dérouler au mois d'octobre prochain. Cette implantation n'est que le premier acte pour tenter d'infiltrer les institutions européennes et elle essaie actuellement « de programmer une conférence sur les Droits de l'Homme » au Parlement européen qui demeure sa « cible suprême ». Les scientologues se doivent en effet « d'éduquer » la Commission et le Parlement Européen pour les « rallier à leur cause » et « en prendre le contrôle pour sauver la planète » ! Le deuxième acte des dirigeants scientologues vise à « créer dix missions et quinze groupes autour de la grande Eglise de Bruxelles » mais pour cette ambitieuse tâche, elle doit recruter de nouveaux adeptes. Et pour cause : en Belgique, le nombre des membres actifs ne se monterait qu'à 200 ! Des délégations étaient donc venues en renfort de Belgique, de France, d'Allemagne, de Hollande, du Luxembourg et de Suisse pour assister à une conférence de cadres européens de la secte et...pour s'entendre dire qu'ils étaient entrés « en guerre ».

Source : L'Eglise internationale de Scientologie investit la Belgique, Le Soir, Julie Barreau, 27.05.2006.

[En juin 2006, une émanation de la Scientologie : Foundation for a Drug Free Europe (Fondation pour une Europe sans drogues) a tenu une conférence dans un hôtel situé à côté du Conseil et de la Commission Européenne. Une invitation ambiguë, pouvant laisser croire que l'ONU était partie prenante dans l'organisation, avait été lancée aux députés belges.]

## Justice

Après 9 années d’instruction, 27 perquisitions et plusieurs plaintes déposées par d’anciens membres, le procès contre la Scientologie en Belgique devrait démarrer avant la fin de l’année.

Ouverte en 1997, l’instruction judiciaire concerne 11 scientologues. Le dossier, « haut de quatre mètres » couvre des infractions datant de la fin des années 1980 jusqu’en 2004. Quatre chefs d’inculpation ont été retenus : organisation criminelle, escroquerie, pratique illégale de l’art de guérir et infractions à la loi sur la vie privée.

Dans ce procès, c’est l’association en tant que personne morale qui peut être condamnée comme organisation criminelle, et non plus les personnes physiques. Ainsi que l’explique Jean-Pierre Jougla, juriste à l’UNADFI, si une telle condamnation était prononcée, la Scientologie en Belgique pourrait être dissoute « sur la base de la loi de 1998 sur la responsabilité des personnes morales ». Dans la foulée, le juge pourrait même ordonner la confiscation de « tous » ses biens immobiliers en Belgique !

Les trois autres chefs d’inculpation sont plus faciles à établir. Jean-Pierre Jougla cite ainsi le coût prohibitif des cours, l’achat de l’électromètre (escroquerie) et la constitution de dossiers sur chacun des membres (infraction à la loi sur la vie privée). Les anciens membres qui ont l’énergie et le courage de porter plainte doivent faire face aux moyens de « dissuasion » employés par la secte : intimidation, culpabilisation, diffamation, menace, harcèlement, chantage ou bien encore, offres de transaction. Les « indemnisations » proposées par la Scientologie équivalent généralement à ce qu’ont demandé les plaignants en justice. Certains, endettés par les cours scientologues, préfèrent cette solution plutôt que de vivre dix années de procédure judiciaire, explique Jean-Pierre Jougla.

Pourtant, malgré ses moyens de pression et de chantage, la Scientologie n’échappera pas à un procès.

Source : Dans la ligne de mire de la justice belge, Le Soir, Julie Barreau, 27.05.2006

\* \*